

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Table des matières

Questions relatives au mandat	2
Questions concernant les statistiques de la CCETP	4
Questions relatives au racisme systémique.....	5
Questions sur les activités internes que la Commission a entreprises pour lutter contre le racisme systémique.....	8
Questions sur les examens d'activités précises (examens systémiques)	9
Questions sur les plaintes déposées par la présidente ou les enquêtes d'intérêt public	11
Questions concernant les prochains projets de la Commission en matière de racisme systémique	13

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions relatives au mandat

Retards dans les temps de réponse, statistiques, conséquences pour nous et conséquences en termes de responsabilité

- Les retards réduisent la confiance dans le processus de plaintes du public.
- Les retards sont attribuables à plusieurs facteurs :
 - le temps de réponse des intervenants, comme la GRC;
 - les délais de la GRC à fournir les documents pertinents, les enquêtes complémentaires, les réponses de la commissaire;
 - les contraintes relatives à la dotation;
 - le grand nombre d'allégations à examiner;
 - les difficultés à se rendre dans certaines zones géographiques afin de mener des entretiens.
- Nous reconnaissons la nécessité d'améliorer la transparence.
- Nous devons renforcer nos capacités de recherche, notamment en améliorant notre système de gestion et de suivi des données.

Quel est le budget annuel actuel de la CCETP?

- 11 millions de dollars (soit 0,003 % du budget de la GRC)

Quel est le budget annuel actuel de la GRC?

- 3,4 milliards de dollars

Pensez-vous qu'il faudrait réduire le financement de la GRC afin de réaffecter les fonds pour mieux financer d'autres services, comme la santé mentale?

- Dans un rapport publié en 2020, la Commission a recommandé que la commissaire ordonne aux commandants de collaborer avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour créer une réponse appropriée en matière de soins de santé pour les personnes en situation de crise qui vivent dans la collectivité.
- Dans le même rapport de 2020, on commente également le rôle de la GRC dans la réponse aux plaintes concernant la « vérification du bien-être ». Plusieurs des questions abordées ci-dessus concernent aussi les « vérifications du bien-être ».
- De plus, j'ai recommandé que les activités de police soient limitées aux situations de criminalité ou de risque pour la sécurité publique. J'attends la réponse de la commissaire à mon rapport.
- La Commission a récemment publié une déclaration concernant la réponse de la GRC aux personnes en situation de crise et aux vérifications du bien-être.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

- La Commission se concentre sur la conduite des membres de la GRC et sur les politiques, les pratiques et la formation de la GRC.
- La Commission continuera à exercer son rôle de surveillance de la GRC conformément aux dispositions de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

Que pensez-vous des caméras corporelles pour les membres de la GRC? Pensez-vous que les caméras corporelles augmenteront la responsabilisation de la GRC? Cet ajout réduira-t-il les incidents de recours à la force?

- Actuellement, de nombreux véhicules de la GRC sont équipés de systèmes d'enregistrement vidéo intégrés. Les informations obtenues de cette manière ont été essentielles pour résoudre les plaintes du public.
- Le déploiement à grande échelle de caméras corporelles contribuera à améliorer la transparence des services de police.
- Les préoccupations relatives aux caméras corporelles comprennent l'atteinte à la vie privée, et la nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires pour gérer le volume de données.

Souhaitez-vous que le projet de loi C-3 soit modifié afin d'accorder des pouvoirs supplémentaires à la Commission? Dans l'affirmative, quels changements proposeriez-vous?

Oui. Mes propositions sont les suivantes :

- Respect des délais – Des délais réglementaires devraient être imposés. Comme la commissaire de la GRC, le président de l'ASFC doit fournir une réponse aux rapports de la CETPP, mais aucun délai réel n'est fixé. La GRC et l'ASFC doivent s'entendre conjointement avec la CETPP au sujet des normes de service, mais cet accord n'est pas suffisant en soi. Des délais réels devraient être imposés à la GRC et à l'ASFC en ce qui concerne le traitement des plaintes.
- Rapports fournis au ministre – Les rapports de la CETPP sur les plaintes de l'ASFC doivent être envoyés au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada et au président de l'ASFC. Selon le projet de loi C-3, il n'est pas nécessaire d'envoyer les rapports au ministre; il faut les envoyer uniquement au président de l'ASFC.

Quels sont les changements que vous souhaitez voir dans les mandats de la GRC et de l'ASFC?

- Rendre obligatoire pour la GRC et l'ASFC de présenter régulièrement des rapports sur la façon dont elles mettent en œuvre les recommandations de la CETPP.
- Rendre obligatoire pour la GRC et l'ASFC de respecter les conclusions des rapports de la CETPP (cependant, il ne serait pas obligatoire de respecter les recommandations).
- Rendre obligatoires les programmes d'éducation et d'information du public de la CETPP en ce qui concerne le mandat de la CETPP face aux plaintes de la GRC (tout comme le projet de loi C-3 impose à la CETPP d'offrir des programmes d'éducation et d'information au public en ce qui concerne le mandat de l'ASFC).

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions concernant les statistiques de la CCETP

Plaintes annuelles (statistiques 2019-2020)

- Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la Commission a reçu plus de 3600 plaintes (chiffre exact – 3 641). Il s'agit d'une augmentation de 22 %, soit 653 plaintes, comparativement à l'année dernière.
- Parmi ces plaintes, 2 300 répondaient aux critères établis dans l'article 45.53 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

Types d'allégations les plus courantes

Les cinq principales catégories d'allégations :

- i. Manquement au devoir – par exemple, plaintes sur la qualité d'une enquête ou sur les décisions prises au cours d'une enquête;
- ii. Attitude inappropriée – par exemple, des commentaires non professionnels faits par un membre de la GRC;
- iii. Recours abusif à la force par un membre de la GRC;
- iv. Arrestation abusive, ce qui comprend le non-respect des conditions légales d'arrestation ou de la *Charte canadienne des droits et libertés*;
- v. Fouilles abusives – par exemple, les raisons juridiques d'effectuer une fouille ou la manière dont une fouille a été effectuée.

Nombre d'allégations de discrimination

- Depuis 2017, la Commission a reçu 76 allégations de discrimination contre la GRC.
- Certaines de ces plaintes ont mené à des conclusions qui confirmaient qu'un traitement différentiel fondé sur la race et sur des commentaires ou des gestes particuliers racistes s'était produit.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions relatives au racisme systémique

Comment définissez-vous le racisme systémique?

- En termes juridiques, une référence souvent citée au racisme systémique est celle de la Cour d'appel de l'Ontario dans une décision de 1993 intitulée *R c Parks* (1993). Le racisme se manifeste de trois façons.
 - Certaines personnes ont des opinions racistes ancrées dans leurs valeurs personnelles.
 - D'autres personnes ont inconsciemment une attitude négative à l'égard des personnes noires, fondée sur des stéréotypes concernant les personnes de couleur.
 - Enfin, et il s'agit peut-être de la façon la plus importante, le racisme existe dans les engrenages de nos institutions. Ce racisme systémique est le produit d'attitudes et de croyances individuelles concernant les Noirs et il favorise et justifie ces principes et ces stéréotypes.
- La Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario (1995) a rédigé la définition la plus détaillée du racisme systémique : Le racisme systémique désigne les processus sociaux qui produisent une inégalité raciale dans les décisions concernant les personnes et dans le traitement qu'elles reçoivent. Il est révélé par des incidents, des actes et des conséquences, et est reconnu par son impact sur les personnes racialisées.
 - Selon cette définition, pour confirmer un racisme systémique, il n'est pas nécessaire de trouver une intention ou une motivation. L'accent est plutôt mis sur les actions institutionnelles et sur les répercussions qu'elles produisent chez les personnes racialisées.
- Dans ce contexte, il est possible de soutenir objectivement une question d'allégation de racisme systémique lorsque la situation peut être mesurée et que les résultats montrent que la politique, le processus ou le système (c'est-à-dire, l'ensemble systémique) a des conséquences disproportionnées sur un groupe particulier.

La Commission recueille-t-elle des données sur la race? Pourquoi pas? Quelles mesures prenons-nous à cet égard?

- Non, sauf si les informations nous sont fournies volontairement.
- Nous envisageons de recueillir des données sur la race au moyen de consultations et de l'élaboration ou l'analyse des options.
- La collecte de données raciales serait utile pour mesurer les répercussions des actions institutionnelles sur les personnes racialisées.
- Avant de recueillir des données sur la race, la CCETP doit :
 - consulter les communautés racialisées afin d'établir une méthodologie appropriée et efficace pour la collecte de données;

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

- évaluer les différentes approches de collecte et d'interprétation des données;
- déterminer comment les données seront utilisées.

Pourriez-vous donner des exemples de ce qui pourrait constituer du racisme systémique au sein de la GRC?

- Interventions policières excessives : Nombre disproportionné d'arrestations qui contribuent à la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. (Fournir un exemple récent qui concerne la GRC : l'exemple date de 1970, lorsque la GRC a arrêté des Autochtones qui buvaient de l'alcool à l'extérieur des réserves)
- Interventions policières insuffisantes : Manque de rigueur et problèmes systémiques dans les enquêtes relatives à la mort, à la disparition ou à la violence sexiste contre les peuples racialisés et autochtones (de telles constatations concernant la GRC ont été faites dans les rapports de l'enquête Leo Lachance, Forsaken – The Report of the Missing Women Commission of Inquiry, et Pauktuutit Inuit Women Canada).
- Toutefois, dans le cadre de la lutte contre le racisme systémique, la GRC a reconnu la valeur des initiatives pertinentes suivantes :
 - collaborer avec les collectivités afin d'assurer la prestation d'un service amélioré et optimisé en mettant en place des services de police utiles et adaptés sur le plan culturel;
 - entretenir et renforcer les partenariats avec les collectivités autochtones, nos partenaires d'application de la loi et du gouvernement, les intervenants et les organisations autochtones;
 - faire la promotion de mesures de justice communautaire ou non traditionnelle, et les offrir aux peuples autochtones.
- En évaluant la conduite des membres de la GRC lors des examens, la Commission a analysé si les membres de la GRC, dont la conduite faisait l'objet de la plainte, avaient pris en compte ou appliqué les principes ci-dessus.

Pourriez-vous donner des exemples d'enquêtes menées par la Commission sur le racisme ou la discrimination?

- Dans le cas de l'arrestation d'une passagère noire dans un véhicule – la Commission a conclu qu'une passagère noire dans un véhicule, arrêtée par la force et détenue toute la nuit dans une cellule, avait été victime de racisme.
 - La Commission a recommandé que l'ensemble du détachement reçoive une formation de sensibilisation afin de prévenir tout autre comportement raciste.
 - La Commission a conclu que la conduite des membres de la GRC concernés dans cet incident a créé l'apparence d'un traitement inéquitable de la femme fondé sur la race.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

- La Commission a recommandé que la GRC prenne immédiatement des mesures proactives pour traiter l'apparition et l'existence du racisme dans le processus de plaintes du public.
- Une femme noire a été détenue de façon déraisonnable et a subi du racisme. Dans cette situation, la Commission a également recommandé que la GRC demande l'aide de la Commission canadienne des droits de la personne aux fins suivantes :
 - concevoir des approches systémiques pour cerner le racisme dans le processus de plaintes du public;
 - éliminer l'existence ou l'apparence de racisme dans le processus de plaintes du public.
- Détention d'un témoin autochtone
 - La Commission a conclu que les éléments de preuve révélaient une discrimination à l'encontre du plaignant fondée sur ses origines autochtones.
 - La Commission a recommandé qu'un membre compétent de la GRC présente au plaignant des excuses écrites pour la discrimination fondée sur ses origines autochtones;
 - Elle a aussi recommandé que le membre concerné reçoive une forme appropriée de formation ou de mentorat en matière de maintien de l'ordre auprès des populations autochtones.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions sur les activités internes que la Commission a entreprises pour lutter contre le racisme systémique

Comment la Commission veille-t-elle à ce que son personnel soit bien informé et conscient des préjugés?

- Plusieurs formations ont eu lieu, par exemple :
 - Bimickaway, un programme de formation sur la culture autochtone
 - Exercice des couvertures de Kairos
 - Formation de deux jours sur les préjugés inconscients
 - Activité de sensibilisation à la culture autochtone, offerte par l'Association du Barreau canadien
 - Conférence de l'Association du Barreau autochtone du Canada
 - Analyse des préjugés
 - Analyse comparative entre les sexes plus.
- Une augmentation du nombre d'autres formations similaires est prévue.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions sur les examens d'activités précises (examens systémiques)

Pourriez-vous fournir des exemples d'examen des activités précises?

Aperçu de l'examen des activités précises sans préjugés :

- L'examen des activités précises sans préjugés permet d'analyser la politique et la formation nationales relatives aux services de police sans préjugés et dans certaines divisions.
- L'examen des activités précises sans préjugés comprend un « examen complet du programme d'études enseigné aux cadets à la Division Dépôt et du matériel de formation obligatoire des superviseurs, des gestionnaires et des directeurs généraux afin de déterminer dans quelle mesure ils touchent à la question des services de police sans préjugés ».
- L'examen des activités précises sans préjugés a été annoncé il y a deux ans, en même temps que trois autres examens d'activités précises. Cependant, il a été lancé en janvier 2020 en raison de contraintes liées aux ressources.

La Commission a lancé trois (3) autres examens des activités précises il y a deux (2) ans. Ils sont presque terminés et seront rendus publics à l'automne 2020.

- Patrouilles – Pour déterminer si les politiques et la formation nationales et divisionnaires de la GRC étaient adéquates, appropriées, suffisantes et claires; et si, dans la pratique, la GRC respectait les politiques pertinentes et disposait des moyens d'évaluer le respect des politiques par ses membres.
- Le groupe de réduction du crime de la GRC a déterminé si les politiques et la formation de la GRC aux échelles nationales et divisionnaires sont adéquates, appropriées, suffisantes et claires; et les mesures que la GRC avait mises en place pour évaluer l'efficacité des groupes de réduction de la criminalité de la GRC.
- Fouille à nu – La CCETP a déterminé si les politiques et la formation de la GRC à l'échelle à nationale et dans toutes les divisions étaient adéquates, appropriées, suffisantes et claires; et si, dans la pratique, la GRC respecte les politiques pertinentes et dispose des moyens d'évaluer le respect des politiques par ses membres.

Les quatre examens d'activités précises ont un lien commun : ils portent tous sur des activités qui demandent un niveau élevé de discrétion de la part des membres et qui comportent donc un risque plus élevé de comportements discriminatoires de la part des membres. Ils sont donc, à juste titre, soumis à un examen indépendant.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Examen systémique du Nunavut

On vous a demandé d'entreprendre un examen systémique des services de police de la GRC au Nunavut. Avez-vous l'intention d'effectuer un tel examen?

- J'ai bien l'intention d'effectuer un tel examen. En fait, avant la COVID-19, des étapes préliminaires avaient été entamées, qui comprenaient un déplacement préparatoire au Nunavut pour engager le dialogue avec les intervenants.
- La Commission détermine actuellement les paramètres, soit les aspects importants à examiner.
- Malgré les contraintes actuelles, nous cherchons des moyens d'entendre directement les membres des collectivités sur les questions qui les concernent et les préoccupations qu'ils ont dans les affaires liées à la GRC.
- Les paramètres sont en cours d'élaboration.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions sur les plaintes déposées par la présidente ou les enquêtes d'intérêt public

La Commission a-t-elle entamé des enquêtes ou examiné des plaintes concernant le recours à la force contre les personnes autochtones? Contre les personnes racialisées?

Oui. Voici quelques exemples :

- Un rapport provisoire de 2020 a conclu qu'un membre de la GRC avait lâché sans raison un chien policier sur une personne autochtone.
- Un rapport provisoire de 2020 a conclu que la détention policière et le recours à la force contre une personne autochtone avaient été déraisonnables.
- Un rapport provisoire de 2020 a conclu que le recours à la force par la police à l'égard d'une personne racialisée au cours d'une enquête sur une personne suspecte avait été déraisonnable.
- Un rapport provisoire de 2017 a conclu que l'arrestation par la police et le recours à la force contre une personne racialisée avaient été déraisonnables.

Comment traitons-nous les plaintes de discrimination ou de racisme systémique dans nos rapports?

- Les plaintes que nous recevons concernent des cas précis de discrimination ou de préjugés.
- Nous ne recevons pas d'allégations de racisme systémique.
- La Commission applique les critères juridiques à chaque plainte et tient compte des faits de l'affaire. Elle détermine, par exemple, si la police a suivi les politiques, les procédures et les lignes directrices.
- Des rapports périodiques ont révélé des situations de discrimination ou de préjugés, et j'attends actuellement une réponse de la commissaire. Voici quelques exemples :
 - Rapport provisoire de 2020 concernant la détention et l'arrestation d'une personne autochtone;
 - Le rapport Colten Boushie, qui a examiné la discrimination sous plusieurs angles;
 - Rapports périodiques de 2019 et de 2018 où la GRC a mal géré un conflit entre propriétaire et locataire dans une réserve des Premières nations;
 - Rapport provisoire de 2017 concernant le traitement d'une personne racialisée arrêtée par un membre;
 - Le rapport Tuccaro, qui a examiné les politiques et pratiques de la GRC relatives aux personnes disparues dans l'affaire d'une femme autochtone assassinée.

Que fait la Commission pour remédier au fait que la commissaire met des années à répondre aux rapports provisoires?

- Je m'inquiète du temps qu'il faut pour recevoir une réponse de la commissaire.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

- Actuellement, j'attends des réponses pour 160 cas.
- Bon nombre de ces dossiers sont en attente depuis des années et beaucoup d'entre eux portent sur des questions graves et des préoccupations urgentes.
- La *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* ne fixe aucun délai dans lequel la commissaire doit répondre à mes rapports.

Pour remédier à cette situation :

- J'ai récemment signé un protocole d'entente opérationnel avec la commissaire, qui lui demande de répondre aux rapports provisoires dans un délai de six (6) mois.
- J'ai soulevé cette question lors de chacune de mes rencontres avec la commissaire.
- Idéalement, il faudrait disposer d'un mécanisme qui permet d'ordonner à la GRC de fournir une réponse dans un délai précis.
- De plus, il faudrait ordonner à la GRC d'expliquer ce qu'elle prévoit de faire en réponse aux conclusions et recommandations de la Commission, ce qui est essentiel pour la responsabilisation envers le public.

Quel est l'état d'avancement de l'enquête de la Commission sur l'intervention de la GRC aux manifestations contre la fracturation dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick?

- J'ai reçu la réponse de la commissaire à ce sujet le 25 juin 2020 et je publierai le rapport final prochainement.

Invitation à témoigner devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Questions et réponses

Le vendredi 24 juillet 2012

Questions concernant les prochains projets de la Commission en matière de racisme systémique

Quelle est votre vision du changement au sein de l'organisation en ce qui concerne le racisme systémique?

- Sensibilisation accrue du public.
- Développement de stratégies d'information axées sur les peuples et les collectivités autochtones (en accord avec les fonctionnaires fédéraux et l'obligation de consulter les directives, la formation et d'autres outils).
- L'engagement avec les dirigeants communautaires et les Aînés, qui sous-entend le respect des protocoles de consultation établis par le ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien.

Que ferez-vous à l'interne pour lutter contre le racisme systémique?

- Créer un comité consultatif interne de la présidente sur l'inclusion, la diversité et l'équité.
- Examiner les pratiques d'embauche et de recrutement, les programmes, les politiques internes, les processus opérationnels et d'autres aspects des activités.
- Poursuivre la formation continue offerte à l'interne et à l'extérieur du gouvernement fédéral.